

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



47272

Distr.  
LIMITEE

E/CN.14/STC/9  
5 septembre 1962

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS



---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Comité permanent du commerce  
Première session  
Addis-Abéba, 12-22 septembre 1962

RAPPORT DE LA REUNION AFRICAINE SUR LA  
STABILISATION DES PRODUITS DE BASE  
Lagos, Nigéria, 30 juillet - 6 août 1962

RAPPORT DE LA REUNION AFRICAINE SUR LA  
STABILISATION DES PRODUITS DE BASE  
Lagos, Nigéria, 30 juillet - 6 août 1962

SOMMAIRE

	<u>Paragraphes</u>
Introduction .....	1 - 7
Mesures nationales de stabilisation .....	8 -20
Mesures internationales de stabilisation .....	21 -28
Mesures sous-régionales ou régionales .....	29 -33
Propositions supplémentaires relatives à des mesures nouvelles	34

ANNEXES

I	Liste des documents distribués .....	1 - 2
II	Liste des participants .....	1 - 6

## INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 25 (III), la Commission économique pour l'Afrique a prié le Secrétaire exécutif de convoquer, en consultation avec les institutions et les organismes intéressés des Nations Unies, une réunion des pays africains de production primaire, destinée à examiner la position des produits agricoles d'exportation qui les intéressent le plus, ainsi qu'à "envisager d'autres études et mesures concertées et à les recommander à la Commission et aux gouvernements intéressés afin de réaliser une plus grande stabilisation des cours mondiaux de ces produits". Pour répondre à cette demande, le Secrétaire exécutif a choisi les produits suivants comme principaux sujets de discussion à inscrire à l'ordre du jour de la réunion envisagée : cacao, café, coton, huile végétale et graines oléagineuses, sisal et caoutchouc, principales cultures africaines d'exportation qui entrent pour une part appréciable dans les exportations mondiales.

2. Des invitations ont été adressées à vingt pays membres de la Commission, qui exportent en assez grande quantité un ou plusieurs des produits mentionnés, ont pris des mesures de commercialisation à l'échelon national en ce qui concerne les cultures d'exportation et dont l'économie est largement tributaire du commerce d'un ou de plusieurs des produits d'exportation indiqués. Les pays suivants ont participé à la Réunion :

Cameroun	Nigéria
Congo (Léopoldville)	Ouganda
Côte-d'Ivoire	République Arabe Unie
Dahomey	Sénégal
Ethiopie	Sierra Leone
Gabon	Soudan
Ghana	Tanganyika
Libéria	Togo
Niger	

La liste des représentants et des observateurs ayant assisté à la réunion figure en annexe au présent rapport.

3. La Réunion africaine sur la stabilisation des produits de base, convoquée en application des dispositions sus-mentionnées, s'est tenue à Lagos, Nigéria, du 30 juillet au 6 août 1962. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité à la séance de clôture.
4. A la première séance, H. Okungbowa Ibukun Afo (Nigéria) a été élu Président à l'unanimité. M. Medoune Fall (Sénégal) a été élu Vice-Président à l'unanimité. Un comité de rédaction sous la présidence de Médoune Fall (Sénégal) a participé à l'élaboration du rapport.
5. La Réunion a été ouverte par Son Excellence Alhaji The Honourable Zanna Bukar Dipcharima, Ministre du commerce et de l'industrie, au nom du Gouvernement de la Nigéria, pays d'accueil, et par M. Walter A. Chudson, représentant le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.
6. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant à sa première séance :
  1. Discours d'ouverture.
  2. Election du Bureau.
  3. Adoption de l'ordre du jour.
  4. Mesures nationales de stabilisation. Examen critique des mesures de stabilisation en application dans les pays d'Afrique.
  5. Mesures internationales de stabilisation. Examen des accords internationaux de produits de base qui intéressent les pays d'Afrique et des réalisations internationales récentes en matière de stabilisation des produits de base.
  6. Mesures sous-régionales ou régionales. Possibilités d'action concertée de la part des pays d'Afrique dans les domaines de la production et de la commercialisation.
  7. Propositions relatives à des mesures nouvelles.
  8. Examen et adoption du rapport de la réunion.
  9. Questions diverses.
7. La liste des documents distribués figure en annexe.

## MESURES NATIONALES DE STABILISATION

(Examen critique des mesures de stabilisation en application dans les pays d'Afrique)

8. Les participants ont entendu une déclaration introductive du secrétariat sur le sujet de la discussion et sur le projet de la FAO exposé dans ses grandes lignes dans un rapport concernant la préparation d'un texte consultatif sur les offices de commercialisation des produits agricoles.
9. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les représentants d'un certain nombre de pays ont exposé les mesures de stabilisation appliquées dans leurs pays, leurs procédures de fonctionnement, les besoins financiers et les problèmes auxquels ils doivent faire face. Certains pays ont indiqué que des dispositions avaient été prises récemment en vue d'établir des offices statutaires de commercialisation sur leurs territoires ou de grouper les offices s'occupant de divers produits individuellement en un office unique pour plusieurs produits.
10. Trois solutions ont été mentionnées : Offices statutaires de commercialisation, caisses de stabilisation ou de soutien des prix et coopératives de commercialisation; il a cependant été spécifié qu'il serait possible de trouver des solutions intermédiaires. Il a été souligné que les divers systèmes établis ne se limitaient pas à des fonctions de stabilisation mais qu'ils assumaient d'autres fonctions techniques et commerciales importantes telles que le classement et emballage, recherche, conseils et assistance directe aux producteurs et promotion des ventes. Ce sont-là les principales fonctions remplies dans certains cas. Il a été noté que les offices statutaires de commercialisation et les coopératives de commercialisation pourraient - ce qui est d'ailleurs déjà le cas - fonctionner conjointement dans certains pays. Il a été noté, en outre, que certains offices de commercialisation se sont bornés à stabiliser les prix dans le cadre d'un seul cycle saisonnier. Il a été souligné que c'était peut-être là la seule forme possible de stabilisation ouverte à certains offices qui n'ont pu accumuler de réserves et n'ont pas de sources extérieures de financement.

11. Il a été reconnu à l'unanimité qu'il était nécessaire pour les pays africains exportateurs de produits agricoles de trouver un programme de stabilisation et de commercialisation à mettre en oeuvre en ce qui concerne les principales cultures d'exportation - typique en Afrique - . On a fait observer également que dans le cas où la production est entre les mains de petits agriculteurs, ces producteurs peuvent être exposés, sur le marché, à de dangereuses pressions de la part des intermédiaires. L'établissement d'un office statutaire de commercialisation ou d'une forte coopérative renforcerait non seulement la position des producteurs en tant que vendeurs mais également la situation du pays sur les marchés extra-africains. Il a cependant été admis qu'il n'était ni nécessaire ni même rationnel d'appliquer la même solution dans tous les pays. Il faut en effet tenir compte des conditions propres à chacun d'eux et des différents types de produits dans l'élaboration des méthodes destinées à assurer la stabilisation et à renforcer les systèmes de commercialisation.

12. Certains représentants ont jugé souhaitable d'étudier plus avant les différents systèmes en vigueur en vue si possible d'effectuer une synthèse des meilleurs éléments des diverses techniques. A cet égard, on a pensé qu'il serait utile de préparer un manuel consultatif tel que l'a envisagé la FAO et portant sur les offices de commercialisation; il a donc été recommandé que les Etats membres collaborent à la mise au point du manuel envisagé en communiquant à la FAO des informations supplémentaires sur la nature et le fonctionnement de leurs propres institutions de commercialisation.

13. Il a également été reconnu par l'ensemble des participants que le principal objet des mesures en question devrait être de stabiliser dans toute la mesure du possible le prix payé au producteur, ce qui contribuerait à la stabilisation des revenus de l'agriculture. Les pays africains se consacrant encore essentiellement à l'agriculture, le revenu du secteur agricole est de la plus haute importance pour le développement et la prospérité de leurs économies. Il a été noté, cependant, que même si les prix à la production étaient stabilisés, il se pourrait que le revenu des producteurs dans leur ensemble et des agriculteurs en particulier soit encore

exposé à de fortes fluctuations annuelles dues aux conditions atmosphériques et à d'autres conditions locales.

14. Il a été admis que la possibilité d'assurer une stabilisation réelle des prix à la production grâce à des mesures prises au niveau national dépendait largement de la tendance du prix à l'exportation du produit en question. Un degré notable de stabilisation serait possible d'année en année si la tendance à long terme des prix à l'exportation était ascendante ou si les fluctuations étaient assez peu prononcées. En revanche, si les prix à l'exportation sont orientés en baisse - comme cela a été le cas au cours de ces dernières années pour un certain nombre de produits africains d'exportation - les offices de commercialisation ou caisses de stabilisation se trouveraient pratiquement dans l'impossibilité de reconstituer leurs réserves par leurs propres moyens après les avoir épuisées pour les besoins de la stabilisation ou à d'autres fins.

15. On a noté également que les pays moins avancés n'avaient généralement pas d'autres ressources leur permettant de soutenir les prix à la production pendant de longues périodes dans le cas d'une baisse continue des prix à l'exportation; dans ces conditions, une action visant à soutenir les prix à la production exigerait l'adoption de mesures appropriées affectant directement les prix à l'exportation ou se fondant sur une aide extérieure.

16. On a examiné la question de savoir si les offices de commercialisation pouvaient contribuer à stabiliser les revenus des producteurs en administrant un stock régulateur national destiné à régulariser le volume des exportations d'année en année, en égard aux fluctuations de la production nationale et de la demande internationale sur les marchés mondiaux. Un tel procédé n'a cependant pas été jugé très pratique. Aux difficultés d'ordre financier et administratif du maniement des stocks régulateurs nationaux, notamment dans les pays en voie de développement, viennent s'ajouter les frais élevés d'entrepôt qui résultent de la nature périssable de certains produits surtout en climat tropical.

17. On a étudié certains aspects de la politique suivie par les offices de commercialisation ou les caisses de stabilisation pour régulariser les prix à la production. Des problèmes pourraient se poser si les prix de certaines cultures d'exportation étaient soutenus au-dessus des cours du marché d'exportation alors que ceux d'autres cultures ne le seraient pas, surtout dans le cas où l'on peut facilement passer d'une culture à l'autre. Il serait donc souhaitable que les prix à la production des diverses cultures d'exportation d'un pays donné correspondent en général à leurs prix à l'exportation sur une longue période. L'emploi d'offices de commercialisation consacrés à plusieurs produits pourrait faciliter la mise en oeuvre d'une telle politique. Il faudrait également tenir compte de considérations analogues en frappant certains produits de taxes à l'exportation.

18. Il a été jugé souhaitable qu'en fixant le niveau des prix à la production, les offices de commercialisation ou les caisses de stabilisation tiennent compte des tendances à long terme des prix du marché mondial. Si une diminution de la production était souhaitable, il serait sans aucun doute très difficile de la réglementer directement; dans ce cas une réduction des prix à la production pourrait s'imposer, surtout dans le cas où un pays se serait engagé à réduire ses exportations en devenant partie à un accord international sur la stabilisation des produits de base.

19. Le rôle de nombreux offices de commercialisation en tant qu'organismes fiscaux a été explicitement reconnu. Dans la plupart des pays, une partie des réserves des offices de commercialisation non seulement ont servi à des projets dans l'intérêt direct des producteurs du secteur agricole, mais ont également été utilisés par le gouvernement à des fins de développement; en conséquence le prix moyen reçu par les producteurs dans certains pays a été inférieur au prix d'exportation. Il a été admis cependant que si l'on dépensait une partie des réserves pour le bien-être du pays dans son ensemble, ces dépenses étaient judicieuses. Certaines délégations ont fait remarquer que si un gouvernement contractait des emprunts à l'étranger en vue d'aider un office de commercialisation dans ses opérations de stabilisation des prix, le remboursement des emprunts en question pourrait être supporté par la collectivité tout entière plutôt que par le seul secteur agricole.



20. Il a été reconnu que si les opérations de stabilisation des prix des offices de commercialisation devaient tendre normalement à réduire les incidences inflationnistes et déflationnistes sur l'économie dans son ensemble, elles ne contribuaient pas seules à stabiliser les recettes publiques; des mesures complémentaires seraient nécessaires si l'on veut éviter les effets néfastes des fluctuations des exportations sur les recettes et les dépenses publiques. Il a été noté qu'il en allait de même dans le cas d'une politique de stabilisation basée sur le principe de taxes variables à l'exportation.

#### MESURES INTERNATIONALES DE STABILISATION

(Examen des accords internationaux de produits de base qui intéressent les pays d'Afrique et des réalisations internationales récentes en matière de stabilisation des produits de base)

21. Le représentant du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique a porté à la connaissance de la réunion les progrès réalisés dans l'élaboration de recommandations relatives à la mise en oeuvre, dans le cadre des Nations Unies, d'accords destinés à compenser les fluctuations des recettes d'exportation des pays exportateurs de produits primaires. Le représentant du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a décrit les caractéristiques de la situation actuelle et les perspectives des principaux produits d'exportation qui présentent de l'intérêt pour les pays africains. Il a également informé la réunion de l'évolution récente de la situation dans le domaine des ententes internationales sur les produits agricoles.

22. Il a été estimé que les projections de la FAO sur les produits agricoles africains d'exportation pour 1970 font ressortir que les recettes d'exportation de nombreux pays africains risquent de ne pas s'accroître de façon satisfaisante. Il est à craindre qu'en absence de politiques plus efficaces pour renverser les tendances actuelles, la situation commerciale de la plupart des pays africains constitue un obstacle sérieux à leur développement économique, lequel exige des importations plus importantes, notamment en biens d'équipement. Cette éventualité pourrait être renforcée du fait que les prix des produits manufacturés importés en Afrique tendent à rester stationnaires ou même à augmenter. En outre, un renversement possible du rapport

entre les prix à l'exportation et à l'importation réduirait dans certains cas les effets de l'aide financière ou autre apportée aux pays africains.

23. La réunion a exprimé sa conviction que si les pays tentent séparément d'obtenir de meilleurs prix sur les marchés mondiaux, leurs efforts seront voués à n'avoir que très peu de résultats ou même aucun car l'offre, quel que soit le pays considéré, ne représente qu'une faible proportion de l'offre totale et des produits de remplacement disponibles. Des mesures similaires à l'échelon régional faisant appel, par exemple, à la coopération des pays d'Afrique, ne sauraient guère laisser escompter des résultats très satisfaisants - sauf peut-être s'il s'agit du cacao - en raison du fait que d'autres pays que l'Afrique exportent des produits identiques ou pouvant concurrencer directement ceux des pays africains. La réunion a donc été unanime à conclure que les problèmes auxquels se heurtent actuellement les pays africains doivent être abordés à l'échelon mondial. Il serait possible de réduire les effets défavorables sur le développement économique en coordonnant les politiques de tous les pays exportateurs eux-mêmes et par la coopération des pays industrialisés, c'est-à-dire des principaux consommateurs des exportations africaines.

24. La réunion a passé en revue les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en oeuvre des accords internationaux de produits de base et dans l'élaboration d'autres mesures de stabilisation. Il a été noté que peu de progrès ont été réalisés en matière de conclusion d'accords de produits; deux d'entre eux seulement portent sur des produits intéressant les producteurs africains, à savoir l'étain et le café. La réunion a exprimé le souhait que les négociations relatives à un accord international à long terme sur le café actuellement en cours sous les auspices des Nations Unies avec la participation à la fois des pays exportateurs et des pays importateurs, répondent aux espoirs des producteurs. Les progrès réalisés dans l'élaboration d'un accord international sur le cacao, sous l'égide du Groupe d'étude pour le cacao de la FAO, ont été accueillis favorablement.

On a exprimé l'espoir que les pays exportateurs et importateurs réussiraient à organiser rapidement une conférence chargée de négocier un accord international sur le cacao. Il a en outre été pris note de la convocation par la FAO d'une réunion spéciale sur les fibres dures pour examiner entre autres les problèmes du sisal.

25. La réunion a également estimé qu'il était nécessaire, en plus, d'entreprendre une action internationale en vue de mettre au point de nouvelles mesures de financement destinées à compenser les fluctuations des recettes d'exportation des pays moins développés. Elle s'est félicitée des résultats satisfaisants que pourrait avoir l'action qui se poursuit actuellement dans ce domaine sous les auspices des Nations Unies. La réunion a été d'avis qu'il serait dans l'intérêt des pays exportateurs de produits primaires que les mesures adoptées soient présentées sous forme d'un ensemble d'accords couvrant tous ces produits. Ces accords prévoiraient un système de compensation par produit sur la base de prix de référence négociés dans le cadre de ces mêmes accords. La réunion a exprimé le souhait que la mise en oeuvre et les avantages d'un tel projet de compensation soient étudiés par les organes compétents des Nations Unies et qu'il en soit tenu compte dans toutes les négociations internationales traitant de la compensation des recettes d'exportation.

26. Tout en reconnaissant qu'il pourrait y avoir des limites à l'expansion possible de la consommation des produits agricoles exportés d'Afrique, il est convenu que ces limites n'avaient pas encore été atteintes actuellement. La consommation de la plupart des produits agricoles africains d'exportation est encore réduite dans certains pays industrialisés en raison d'entraves au commerce telles que restrictions quantitatives, droits élevés à l'importation et taxes intérieures. Les délégués ont été d'accord pour reconnaître que de telles entraves devraient être supprimées ou fortement abaissées afin de permettre aux exportations de se développer et d'entrer sur les marchés mondiaux sans rencontrer de barrières restrictives et discriminatoires. En outre, des programmes de recherche ayant pour but de trouver de nouvelles utilisations pour les produits agricoles pourraient contribuer à élargir les débouchés.

27. Les producteurs africains devraient coordonner leurs efforts afin de présenter un front commun dans toutes les réunions internationales où sont discutés les problèmes de la stabilisation des prix des produits de base et de l'expansion du commerce. Ils devraient rechercher la coopération des producteurs des pays exportateurs de produits primaires d'autres régions et insister sur la nécessité de mesures tendant à encourager leur développement économique grâce à un commerce d'exportation plus stable et élargi.

28. Il est indispensable de prévoir dans les pays africains, outre les mesures de stabilisation des prix des produits de base et d'expansion du commerce, d'autres dispositions renforçant leur économie. Il faudrait, en particulier, aider les pays africains à diversifier leur économie, non seulement dans le secteur agricole mais aussi par le développement industriel.

#### MESURES SOUS-REGIONALES OU REGIONALES

(Possibilités d'action concertée de la part des pays d'Afrique dans les domaines de la production et de la commercialisation)

29. Sur ce point, la réunion a entendu des déclarations des participants concernant trois organisations régionales relatives aux problèmes des produits, organisations où la participation est soit totalement, soit en majorité, africaine. Il s'agit : de l'Organisation inter-africaine du café, de l'Association des producteurs de cacao et du projet de Conseil africain de l'arachide.

30. L'Organisation inter-africaine du café (IACO), qui a été créée en 1960, fut organisée par des pays africains dont la plupart étaient partie à l'Accord international sur le café (ICA). Son but est d'harmoniser les politiques des pays en matière de café, en particulier la stabilisation du marché du café africain "Robusta". L'IACO agit dans le cadre de l'ICA. Il a été pris note du fait que certains pays de l'Amérique latine producteurs de café, ont également créé certaines organisations régionales au sein desquelles les problèmes d'intérêt commun sont débattus. Depuis 1961, l'IACO recommande à ses membres un prix minimum à l'exportation pour les cafés Robusta. Cette politique a contribué largement à renforcer le marché de ces cafés.

31. L'association des producteurs de cacao, qui groupe actuellement le Brésil, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, la Nigéria et le Togo, a été créée vers le milieu de 1962, avec siège à Lagos, Nigéria. Un des buts principaux de l'association est de susciter une augmentation de la consommation mondiale de cacao. La réunion a émis l'avis que les pays industrialisés pourraient apporter une contribution efficace à cette politique en abaissant les taxes intérieures qui frappent le cacao et les produits à base de cacao. En effet, des taxes de ce genre rentrent pour une part importante dans la composition du prix de détail du cacao et des produits de cacao. Un autre but de l'association est d'encourager ses membres à se soumettre à des procédures de commercialisation mieux ordonnées.

32. Le projet d'accord portant création d'un Conseil africain de l'arachide, formulé par la Nigéria et le Sénégal au milieu de l'année 1962, a été proposé à l'examen des pays africains exportateurs d'arachides. Le but de ce Conseil serait de mettre en application une politique commune de vente des arachides sur les marchés mondiaux de façon à stabiliser ce produit et à en développer la vente. Il a été indiqué qu'une telle politique pourrait impliquer des modifications des régimes préférentiels de commercialisation dont bénéficient certains membres éventuels. On envisage que le Conseil aura à régulariser le volume des exportations d'arachides effectuées par ses membres. Le Conseil patronnera aussi des projets techniques et scientifiques portant sur les arachides et l'huile d'arachide. Il cherchera également à étendre la consommation des arachides.

33. La réunion a estimé que des organisations régionales telles que celles mentionnées ci-dessus seraient utiles et que des organisations similaires concernant d'autres produits agricoles d'exportation devraient être créées lorsque le besoin s'en fera sentir.

#### PROPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES RELATIVES A DES MESURES NOUVELLES

34. On a estimé que les gouvernements pourraient avoir intérêt à établir, dans leurs pays, des organismes spéciaux chargés de la recherche économique et de services consultatifs sur les produits d'exportation afin d'aider à élaborer des politiques sur ces produits.

On a exprimé l'espoir d'obtenir, à cette fin, l'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées intéressées. Le représentant du Directeur général de la FAO a fait savoir que cette organisation avait fourni une telle assistance et était disposée à poursuivre son action dans ce sens si demande lui en était faite.

ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS DISTRIBUES

Réunion africaine sur la stabilisation des produits de base

A. Documents de travail

1.	Offices nationaux de commercialisation et caisses de stabilisation des prix en Afrique	E/CN.14/STC/CS/1	
2.	Coton )	"	2
3.	Sisal )	"	3
4.	Cacao ) Tendances récentes du	"	4
5.	Café ) marché mondial pro-	"	5
6.	Caoutchouc ) blèmes et politiques	"	6
7.	Arachides et huile d'arachide ) de stabilisation	"	7
8.	Palmistes et huile de palme )	"	8
9.	Note d'information sur les travaux des Nations Unies concernant les mesures financières destinées à compenser les fluctuations des recettes d'exportations des pays de production primaire	"	9
10.	Préparation d'un texte consultatif dans le cadre de la série des guides sur la commercialisation, traitant des offices de commercialisation des produits agricoles Leur création et leur fonctionnement	"	10
11.	Ordre du jour provisoire (avec commentaires) et Add. 1	"	11
12.	Politiques nationales et internationales de stabilisation en Nigéria	"	12
13.	Mesures nationales de stabilisation des prix des produits de base au Dahomey	"	13
14.	La stabilisation des produits agricoles en Ouganda	"	14
15.	Renseignements à l'usage des participants	"	15
16.	Liste des documents	"	16
17.	Mesures de stabilisation des produits de base au Niger	"	17
18.	La commercialisation et la stabilisation des prix des produits de base au Tanganyika	"	18
19.	Mémoire relatif à la stabilisation des prix des arachides au Sénégal	"	19
20.	Problèmes de la stabilisation des cours des produits agricoles en Côte-d'Ivoire	"	20

B. Documents de Référence

- 1) Le rôle des offices nationaux de commercialisation des cultures d'exportation dans les pays en voie de développement E/CN.13/50-CCP-62/21
- 2) Caisses de stabilisation des produits dans la zone franc E/CN.13/51-CCP 62/22
- 3) Rapport de la FAO sur les produits, 1962 E/CN.13/44-CCP 62/4
- 4) Les produits agricoles - projections pour 1970 (Supplément spécial au Rapport de la FAO sur les produits 1962) E/CN.13/48-CCP 62/5
- 5) Les produits agricoles et le Marché commun européen CCP 62/8
- 6) Rôle d'une réserve mondiale de produits alimentaires (Etude No 10 de la Collection FAO "Politiques des produits", Rome 1956)
- 7) Rapport de la Commission du commerce international des produits de base sur la dixième session E/3644
- 8) Examen des problèmes internationaux de produits de base en 1962 (Comité intérimaire de coordination des accords internationaux relatifs aux produits de base - ICCICA). E/3614



ANNEX/ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER COUNTRIES/PAYS MEMBRES

CAMEROUN

Mr. ESSOMBA PROTAIS ATANGANA  
Chargé de mission,  
Ministère de l'Economie nationale  
Yaoundé

Mr. FRANCOIS EBAKISSE  
Attaché à l'Ambassade du Cameroun  
Lagos

Mr. PETER MOKY EFANGE  
Administrative Officer  
Ministry of Labour, Commerce & Industries  
Buea (West Cameroun)

Mr. SIMON JOSEPH ERALE  
Assistant Financial Secretary  
Ministry of Finance  
Buea, (West Cameroun)

Mr. FELIX AYI ESSAMA  
First Secretary of the Cameroun  
Republic Embassy  
Lagos

CONGO-LEOPOLDVILLE

Mr. EVARISTE KALALA  
Directeur, Ministère de  
l'Agriculture du Gouvernement central  
Léopoldville

Mr. MAURICE LOKUMBA  
Chef de Bureau au Ministère du  
commerce extérieur  
Léopoldville

Mr. JEAN MARC TSHILUMBA  
Directeur au Ministère du plan, de la  
coordination économique et du  
développement communautaire du  
Gouvernement central  
Léopoldville.

DAHOMY

Mr. ABOU BABA-MOUSSA  
Directeur adjoint du Plan  
Porto-Novo

Mr. GERARD PAUL HENRI DELCHER  
Assistance technique  
Ministère du commerce  
Cotonou

ETHIOPIA/ETHIOPIE

Mr. MABRATU-FISSAHA  
Counsellor, Ethiopian Embassy  
Lagos

GABON

Mr. JEAN JACQUES BOUCAVEL  
Directeur adjoint des Affaires économiques  
Libreville

Mr. THOMAS DIDYME NZE  
Député à l'Assemblée nationale  
Libreville

Mr. BERNARD OBIANG  
Député, Président de la Caisse gabonaise  
Assemblée nationale  
Libreville

GHANA

Mr. MARK ALEXIS AMOO  
Assistant Executive Director (cocoa)  
Accra

Mr. MICHAEL LOMO AUGUST  
Executive Director  
Accra

Mr. WILLIAM REYNOLDS KORANTENG  
Principal Marketing Officer  
CMC  
Accra

Mr. BENJAMIN SEKYERE YAMOA  
Marketing Officer  
Cocoa Marketing Company (Ghana) Ltd.  
Accra

IVORY COAST  
COTE D'IVOIRE

Mr. JEAN-BAPTISTE  
Directeur des finances extérieures  
Abidjan

Mr. BLAISE-GERARD LIGUER-LAUBHOUET  
Conseiller technique au Cabinet du  
Ministre des Finances, des Affaires  
économiques et du plan  
Abidjan

IVORY COAST  
COTE D'IVOIRE

Mr. SEYDOU DIARRA  
Directeur des Marchés Agricoles  
Abidjan

LIBERIA

Mr. MAGNUS A. JONES  
Assistant Secretary of Commerce  
Department of Agriculture & Commerce  
Monrovia

Mr. DAVID FRANKLIN NEAL  
Deputy Director, Bureau Economic Research  
and Statistics,  
Monrovia

NIGER

Mr. JEAN POISSON  
Directeur des Affaires économiques  
du Niger  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Niamey

Mme. JACQUELINE RAAB  
Chef de Service du Commerce et des Prix  
Direction des affaires économiques  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Niamey

NIGERIA

Mr. OKUNGBOWA IBUKUN AFE  
Deputy Secretary (Commerce)  
Lagos

Mr. E.A. BANGBOSE  
Ministry of Economic Planning  
Ibadan

Mrs. ALVANIS IJOMANTA  
Assistant Secretary  
Ministry of Economic Development (Planning  
Unit)  
Nigeria

Mr. EBENEZER OGUGUA IWUAGWU  
Assistant Secretary (Ministry of  
Economic Development)  
Lagos

Mr. TAJUSEEN AJANI OLAYIMIKA KOTOIV  
Nigerian Produce Marketing Co. Ltd.  
Lagos

NIGERIA

Mr. CHUKWUDUM OGBONNIA MKPARU  
Chief Accountant, Nigerian Produce  
Marketing Co. Ltd.  
Lagos

Mr. JOHN NJOKU  
Agricultural Economist  
Ministry of Agriculture  
Enugu

Mr. C.J. OBIORAH  
Senior Assistant Secretary (Marketing)  
Ministry of Commerce and Industry  
Lagos

Mr. ADEKUNLE OLAWALE OLUMIDE  
External Affairs Officer - Economic Division  
Ministry of Foreign Affairs & Commonwealth  
Relations  
Lagos

Mr. PASAKI OMODUNNI TERIBA  
Economic Planning Unit  
Lagos

Mr. OLUBUNMI THOMAS  
Under-Secretary, Ministry of Trade  
and Industry  
Ibadan

SENEGAL

Mr. MEDONNE FALL  
Directeur général de l'Office de  
commercialisation du Sénégal  
OCA, Dakar

Mr. PAPA SAMB  
Directeur des Caisses de Stabilisation  
des prix et de péréquation  
OCA, Dakar

Mr. SIH SARR  
Chef de Service du commerce extérieur  
Dakar

Mr. CHARLES VAN DER VAEREN  
Technical Adviser  
Dakar

SIERRA LEONE

Mr. D. WILLIAMS  
Representative  
Sierra Leone High Commission  
Lagos

SUDAN/SOUDAN Mr. ABDELLATIF ABDELHAMID  
Third Secretary Sudan Embassy  
Ministry of Foreign Affairs  
Khartoum

TANGANYIKA Mr. NEVILLE EDWARD SPONE MUTTER  
Assistant Director  
Ministry of Agriculture  
Dar-es-Salaam

TOGO Mr. PAUL DOVI-AKUE  
Director of Economic Affairs  
Lomé

UNITED ARAB REPUBLIC/REPUBLIQUE ARABE UNIE Mr. NABIL TAHER  
Commercial Secretary  
Embassy of UAR  
Accra

UGANDA/OUGANDA Mr. PETER ROBSON  
Adviser  
Ministry of Economic Affairs  
Entebbe

OBSERVERS/OBSERVATEURS

Countries/Pays

GERMANY (Fed. Republic of)  
ALLEMAGNE (Rép. Fed) Mr. M. ADAM  
Commercial Secretary  
German Embassy  
Lagos

NETHERLANDS/PAYS-BAS Mr. R. de VRIES  
Agricultural Attaché  
Royal Netherlands Embassy  
Lagos

UNITED STATES OF AMERICA  
ETATS UNIS D'AMERIQUE Mr. D.R. HINTON  
Chief, Commodity Program Division  
Department of State  
Washington D.C.

Mr. J.R. WENMOHS  
Agricultural Attaché  
American Embassy  
Lagos

Organizations/Organisations

FAO

Mr. S. D'AMICO  
Chief Commodity Policy Section, FAO  
Rome

Mr. J. O'HAGAN  
Chief, Fats and Oils Section,  
Commodities Division, FAO  
Rome

Chief G.A. DEKO  
Regional Representative for Africa, FAO  
Rome

CCTA

Mr. G. de LUSIGNAN  
Acting Secretary General  
Lagos

LEAGUE OF ARAB STATES  
LIGUE DES ETATS ARABES

Mr. E. MAALOUF  
Third Secretary  
Arab League  
Cairo

UN TECHNICAL ASSISTANCE  
BOARD/BUREAU DE L'AS-  
SISTANCE TECHNIQUE, ONU

Mr. D. JOHNSON  
Resident Representative, United Nations  
Technical Assistance Board  
Lagos

SECRETARIAT

Dr. W.A. CHUDSON,  
Representative of the  
Executive Secretary of ECA

Dr. S. BETHKE, Secretary

Mr. E. NYPAN, Assistant Secretary

Mr. J. RAWSON, Press Officer